



Luitige suite a mon depart

Par **sebkal**, le **11/05/2015 à 20:28**

Bonjour rnrnsuite à mon départ du logement , mon ancien propriétaire me réclame plus de 2200€ de remise en état du logement.rnlors de l'état des lieux de sortie , l'huissier n'a constater aucune dégradation, il stipule sur sont rapport que toutes les peintures sont en état d'usage. Avant de contester sont courrier , je souhaiterais avoir quelques conseil sur les démarches à suivre. je tiens à disposition l'état des lieux de sortie , ainsi que le courrier de ma propriétaires.rnmerci de votre aide.rnrncordialement

Par **Lag0**, le **11/05/2015 à 23:06**

Bonjour,rnSeules les dégradations mises en évidence par comparaison des état des lieux d'entrée et de sortie peuvent donner lieu à retenue sur votre dépôt de garantie, ou facturation s'il ne suffit pas, au titre d'éventuelles remises en état.rnIl faut donc reprendre ces documents et vérifier, point par point, pour les remises en état que l'on vous demande de payer si elles sont justifiées.rnJe suis un peu étonné qu'un huissier se contente de noter des peintures en état d'usage sur l'état des lieux, formule qui ne veut rien dire. En tout cas, cela ne peut absolument pas signifier la moindre dégradation.